

Décision n°2025-141

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A011 : Fourniture de carburant en station-service par carte accréditive pour le parc automobile municipal

Attribution de marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 27 août 2025 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 28 août 2025 sur lemoniteur.fr fixant la date limite de remise des offres au 06 octobre 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de fourniture de carte carburant pour l'approvisionnement du parc automobile municipal en station-service,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché avec la société WEX EUROPE SERVICES SAS située 20 rue Cambon – 75001 PARIS en vue de la fourniture de carte carburant pour l'approvisionnement des véhicules municipales en station-service.

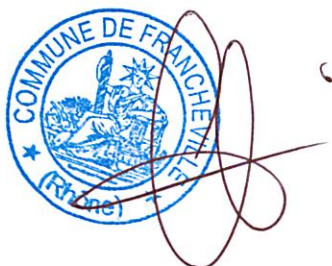
ARTICLE 2 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible trois fois.

ARTICLE 3 : Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 30 000€ HT.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 20 novembre 2025,

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20251120-Dec2025-141-AR
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Publié le 21/11/2025